

Conformément au document « Procédures et calendriers d'inscription 2024/2025 », ce dossier est réservé aux étudiant(es) qui sont actuellement inscrits(es) à l'Université Paris Nanterre dans une formation où le redoublement est soumis à l'instruction d'une demande. Le dossier dûment complété doit être remis au secrétariat pédagogique de la formation au plus tard **le 3 juillet 2024** pour les étudiants inscrits en Master Génie Industriel 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année. Les responsables de formation étudieront les demandes et se prononceront sur l'opportunité pédagogique, pour l'étudiant(e), de consacrer une année supplémentaire dans la même formation, dans l'optique de la valider.

Si une décision de maintien dans la formation est prononcée, muni(e) de votre autorisation de maintien dans la formation, vous devrez vous connecter sur le site des réinscriptions : [ent.parisnanterre.fr](http://ent.parisnanterre.fr) pour réaliser votre réinscription en ligne.

(\*Tout étudiant qui ne valide pas intégralement son année peut solliciter son redoublement en constituant une demande de maintien dans la formation. L'étudiant qui n'a pas validé intégralement une année et qui ne bénéficie pas du dispositif AJAC doit alors constituer une demande de maintien dans la formation dans les délais prévus par l'établissement.

## **Demande de maintien dans une formation**

Je soussigné(e),

**Nom :**

**Prénom :**

**N° étudiant**

**(e) : Adresse :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**Inscrit(e) administrativement et pédagogiquement en 2023/2024 dans la formation suivante :**

**Année dans le diplôme (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année) :**

**Mention :**

**Parcours-type (le cas échéant) :**

**Précisez la date de première inscription dans cette formation :**

souhaite bénéficier d'un maintien dans cette formation en 2024/2025 (la **lettre motivant** ma demande est jointe au présent dossier).

Fait le

à

Signature :

**Pièce obligatoire à joindre : Lettre à l'attention du/de la responsable de la formation (expliquez les facteurs qui ont conduit à la non-validation de l'année, et ceux qui vous permettront de réussir pour 2024/2025).**

## **Demande de maintien dans une formation**

Partie réservée à l'administration :

<p><b>Complétude du dossier :</b></p> <p>Complet</p> <p>Incomplet</p>	
<p><b>Avis préalable du du/de la responsable de la formation</b></p> <p>Favorable</p> <p>Défavorable, pour le motif suivant :</p>	<p>Date :</p> <p>Nom et prénom du/de la responsable de la formation :</p> <p>Signature du/de la responsable de la formation :</p>
<p><b>Avis du jury de session 2</b></p> <p>Favorable</p> <p>Défavorable, pour le motif suivant :</p>	<p>Date :</p> <p>Nom et prénom du/de la président(e) du jury :</p> <p>Signature du/de la président(e) du jury :</p>
<p><b>Décision de l'université :</b></p> <p>Admission</p> <p>Refus d'admission, pour le motif suivant :</p>	<p>Date :</p> <p>Pour le Président de l'Université, Philippe Gervais-Lambony, par délégation, Meglena Jeleva, Vice-Présidente CFVU</p> <p>Signature :</p>